



LE BORDELAN

Port de plaisance ► Pôle d'activités ► Pôle loisir

Projet initié par :
Le Syndicat Mixte du Bordelan
Sur la commune de Anse

Aménagé par :



Contact projet :
B. RAVIER 04 72 61 50 66
En savoir + : www.serl.fr

lettre d'infos

n°3

septembre 2019

LE BORDELAN

▼ Port de plaisance ▼ Pôle d'activités ▼ Pôle loisir

Membre du syndicat mixte du Bordelan depuis plusieurs années, l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône est partie prenante du projet ambitieux d'aménagement d'un port de plaisance.

Ce projet est le fruit d'une volonté commune des acteurs locaux d'ouverture vers la Saône, en aménageant un site d'envergure dans un cadre exceptionnel.

Au carrefour de la métropole lyonnaise, du Beaujolais et de la Dombes, le port sera une porte d'entrée par la voie d'eau vers le Beaujolais, territoire d'accueil et destination touristique en plein développement.

Notre territoire possède des atouts indéniables, par la diversité et la richesse de son patrimoine architectural, culturel et naturel. Il se distingue aussi par ses nombreux labels, tels Géoparc mondial de l'Unesco, Pays d'art et d'histoire ou encore Vignobles et découvertes, qui marquent la reconnaissance nationale donnée à la richesse de notre territoire.

En complémentarité avec les équipements fluviaux existants ou à venir, le futur port de plaisance s'intègre dans notre stratégie touristique d'ouverture vers la Saône, tout en intégrant une préoccupation forte de protection du milieu naturel.

Vous découvrirez, à travers la lecture de cette lettre d'informations, un point d'avancement sur les travaux et en quoi les préoccupations de préservation des capacités d'expansion des crues de la Saône sont intégrées.

Daniel Faurite,
Président de l'Agglo Villefranche
Beaujolais Saône

LE BORDELAN AMÉLIORE L'EXPANSION DES CRUES DE LA SAÔNE

L'aménagement du site Bordelan prévoit l'amélioration des capacités d'expansion des crues de la Saône. Un arrêté préfectoral de 2010 complété en 2018 encadre les travaux de remise en état du site par des terrassements de grande ampleur. Une fois ces travaux réalisés et démonstration faite que cet aménagement garantit l'amélioration de la capacité hydraulique du site, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pourra être revu pour tenir compte de ces aménagements et permettre le développement du projet.

La prévention du risque inondation est une des politiques publiques portées par l'État.

Dans un contexte de forte pression immobilière dans le secteur du Val de Saône, l'État intervient en élaborant, en concertation avec les collectivités locales, les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Ces documents ont pour objectif d'établir une cartographie qui régleme les constructions nouvelles en zone inondable. L'objectif étant de réduire la vulnérabilité des bâtiments en cas de crue pour ainsi préserver les capacités d'écoulement et les champs d'expansion de crue de la Saône.

La pente très faible du lit majeur de la Saône entre Chalon-sur-Saône et Quincieux permet de stocker des volumes d'eau important de la Saône en crue qui peut durer plusieurs semaines. Le maintien de cette configuration topographique particulière du Val de Saône est un enjeu majeur pour ne pas aggraver le risque dans les zones urbanisées.

DDT du Rhône

Le saviez-vous ?

En 1840, occasionnée par des pluies diluviennes et renforcée par des orages répétitifs, la Saône a connu jusqu'à ce jour sa plus forte crue ayant entraînée plusieurs morts dans les villes et plus de 2 000 maisons détruites. Le niveau de l'eau du bassin, situé aux abords de la ville d'Anse est passé de 168 NGF (nivellement général de la France) à 173 NGF, soit 5 mètres au-dessus du terrain normal.

©SERL



L'opération de retroussement a débuté

Les travaux du port de plaisance du Bordelan débutent avec une première opération de remise en état du site, baptisée : retroussement. L'objectif final est de retrouver un écoulement satisfaisant à la suite des crues de la Saône. En 2018, des travaux préparatoires ont permis la réalisation d'un belvédère et de mesures de compensation environnementales. Ainsi les mares à batraciens sont venues accompagner cette première étape.

À partir du mois d'octobre 2019, si les conditions météorologiques sont réunies, le terrassement de 380 000 m³ de terres finalisera l'opération de retroussement. Le chantier, d'une durée de 8 mois, est un préalable fondamental à l'aménagement du port de plaisance. À la fin de cette étape, une adaptation du plan de prévision des risques d'inondation rendra possible la construction du quartier. C'est également l'occasion d'une opération de renaturation qui créera une prairie alluviale.

Ce travail minutieux de nivellement, réalisé conjointement par les bureaux d'études INterland, Girus, Artelia et Sitétudes, garantit à terme un écoulement naturel des eaux pluviales vers la Saône. Cette technique viendra ainsi alimenter les prairies humides.

L'accès aux différentes activités touristiques et de loisirs sera assuré pendant cette deuxième étape du chantier. C'est à partir de 2021, à l'issue de la première étape de terrassement et de la délivrance des différentes autorisations réglementaires, que le creusement du port, d'une capacité de 350 anneaux, débutera.

INterland, Maître d'œuvre des travaux

planning

17 nov. 2016 Signature du traité de concession

01 sept. 2017 Début de l'Etude de Sécurité et de Sûreté Publique

15 nov. 2017 Validation de l'avant-projet des espaces publics

12 mars 2018 Arrêté préfectoral modificatif relatif à l'aménagement de la plateforme

Février / mars 2018 Travaux de débroussaillage et mise en place des mesures compensatoires

Mai / sept. 2018 Études techniques de projet précises

Juillet 2019 Validation définitive du projet par le Syndicat Mixte

Au - tomne 2019 Début des travaux de terrassement

Printemps 2020 Dépôt de la demande de modification du PPRI après terrassements

Début 2021 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC

2021 Creusement du bassin et travaux d'aménagement

2022 Ouverture du port du Bordelan

2023



©Asylum